



Alderon mandate un conseiller financier pour organiser et supporter le plan de financement pour le développement du projet de minerai de fer à haute teneur Kami

29 janvier 2019

(TSX : IRON)

MONTRÉAL, QUÉBEC, Alderon Iron Ore Corp. (TSX: IRON) (« Alderon » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a choisi la Banque Scotia comme conseiller financier dans le cadre des transactions stratégiques et des opérations de financement par actions et par emprunt nécessaires à la construction et à la mise en service du projet de minerai de fer à haute teneur Kami (le « **projet Kami** »), dans l'Ouest du Labrador (l'« **opération** »).

La Banque Scotia est l'un des principaux fournisseurs d'une gamme complète de produits et services financiers destinés au secteur minier à l'échelle mondiale et l'un des principaux prêteurs du secteur, lequel y entretient des relations de longue date qui ont traversé les cycles économiques.

« Alderon a choisi la Banque Scotia en raison de ses connaissances approfondies du secteur minier, conjuguées à sa présence mondiale et à son expertise technique interne qui lui ont permis de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de nombreuses opérations financières internationales fort médiatisées dans le secteur minier », a expliqué Tayfun Eldem, président et chef de la direction d'Alderon. « L'expertise et le soutien de la Scotia seront essentiels à nos efforts de conclusion du financement ou d'une opération stratégique nécessaire au développement à court terme du projet Kami », a précisé M. Eldem.

De nombreux jalons ont déjà été atteints dans le cadre du projet Kami, notamment l'approbation reçue à la suite des évaluations environnementales fédérales et provinciales, l'obtention de baux miniers et de surface, la conclusion d'ententes à long terme pour l'attribution de la totalité de ses concentrés de première qualité, l'obtention de l'électricité et de l'accès au port par contrats, et l'achèvement de plus de 50 pour cent de l'ingénierie détaillée. Le projet demeure une occasion rare de développement dans le secteur du minerai de fer. Alderon se concentre maintenant sur la dernière étape d'atténuation des risques et la conclusion du financement nécessaire au projet Kami.

À propos d'Alderon Iron Ore Corp.

Alderon est un chef de file canadien du développement du minerai de fer. Le projet Kami, détenu à 75 % par Alderon et à 25 % par le HBIS Group par le truchement de Kami Mine Limited Partnership, est situé dans la principale région canadienne d'extraction du minerai de fer, la fosse du Labrador, et entouré par trois mines de minerai de fer en exploitation. Les produits tirés du projet Kami seront expédiés via le nouveau quai multi-usager en eau profonde près du Port de Sept-Îles, au Québec.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Alderon, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.fr.alderonironore.com.

ALDERON IRON ORE CORP.
Au nom du conseil d'administration
« **Tayfun Eldem** »
Président et chef de la direction, administrateur



Alderon fait partie du groupe de sociétés King & Bay. King & Bay est une banque d'investissement qui se spécialise dans l'identification, le financement, le développement et la gestion des occasions de croissance dans les secteurs des ressources, de l'aviation et de la technologie.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mishka Gounden
1 604 681-8030, poste 289
info@alderonironore.com

Mise en garde relative à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient de « l'information prospective » au sens de la Private Securities Litigation Reform Act des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières concernant des événements anticipés qui pourraient se dérouler à l'avenir. L'information prospective contenue dans ce communiqué de presse comprend, sans s'y limiter, des déclarations concernant i) le produit de qualité supérieure que l'on s'attend à tirer du projet Kami; ii) les prochaines étapes de la mise en œuvre du projet Kami; iii) la conclusion de l'opération et iv) les services fournis par la Banque Scotia.

Dans certains cas, il est possible de reconnaître l'information prospective à l'utilisation de divers termes ou expressions, notamment : « planifie », « prévoit », « ne prévoit pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estimations », « prévisions », « a l'intention », « anticipe », « n'anticipe pas » ou « croit », ou encore des variations de ces termes et expressions; il est également probable que des termes ou des expressions comme « peuvent », « devraient », « pourraient », « il se peut », « seront prises », « se produiront » ou encore « seront atteints ou réalisés » à l'égard de mesures, d'événements, de résultats à venir ou d'autres attentes, croyances, plans, objectifs, suppositions, intentions ou déclarations quant à des événements ou à des rendements à venir soient utilisés. L'information prospective contenue dans ce communiqué de presse se fonde sur certains facteurs et certaines suppositions concernant, entre autres, l'obtention d'approbations du gouvernement et d'autres organismes, l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales, la réalisation des estimations de ressources relatives au prix du minerai de fer et des autres métaux, le moment et le montant des futures dépenses en développement, l'estimation des besoins initiaux et subséquents d'investissement en immobilisations, l'estimation des coûts de la main-d'œuvre et de l'exploitation, la disponibilité des matériaux et du financement nécessaire pour continuer à explorer et à développer le projet Kami à court et à long terme, le progrès des activités d'exploration et de développement, la capacité de la Société à accéder au quai multi-usager du Port de Sept-Îles, l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, l'estimation des coûts d'assurance, ainsi que des suppositions concernant les fluctuations de devises et des taux de change, les risques environnementaux, les conflits ou revendications de titres de propriété et d'autres questions semblables. Même si la Société estime que ces hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information actuellement disponible, elles pourraient se révéler erronées.

L'information prospective suppose des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, rendements ou réalisations réels de la Société soient substantiellement différents des résultats, rendements ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par cette information prospective. De tels facteurs comprennent des risques inhérents à l'exploration et au développement des gisements miniers, y compris des risques relatifs à la modification des paramètres du projet, à mesure que les plans sont redéfinis, notamment : la possibilité que les activités minières ne commencent pas au projet Kami; les risques liés aux variations des ressources minérales et des réserves minérales, de la teneur ou des taux de récupération découlant des activités d'exploration et de développement en cours; les risques liés à l'accessibilité au transport ferroviaire, aux sources d'alimentation et aux installations portuaires; les risques liés aux variations du cours, de la demande et de l'approvisionnement mondial de minerai de fer et des produits connexes; les risques relatifs à l'augmentation du niveau de concurrence sur le marché pour le minerai de fer et les produits connexes et dans le secteur minier en général; les risques liés à la conjoncture mondiale et aux incertitudes inhérentes à l'estimation des ressources minérales; les risques liés à l'accès et à la disponibilité; les risques liés à la confiance dans le personnel clé; les risques opérationnels inhérents aux activités minières, y compris les risques d'accident, de conflit de travail, d'augmentation des coûts d'immobilisations et d'exploitation ainsi que les risques potentiels de retards ou d'augmentation des coûts au cours de la mise en valeur; les risques liés à la réglementation, notamment en matière d'obtention des permis ou des licences nécessaires; les risques liés au financement, à la capitalisation et aux liquidités, y compris le risque que le financement nécessaire aux activités d'exploration et de développement du projet Kami ne soit pas disponible selon des modalités satisfaisantes, ou inexistant; les risques liés aux litiges en matière de titres et de droits de propriété; les risques liés aux litiges avec les groupes autochtones; les risques d'une disponibilité insuffisante au quai multi-usager du Port de Sept-Îles ne permettant pas à la Société d'y accéder; les risques environnementaux; et les autres risques définis dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle du dernier exercice financier de l'entreprise ou d'autres rapports ou documents déposés auprès d'organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective. L'information prospective est fournie en date de la publication du présent communiqué de presse. Excepté pour ce qui est des exigences des lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société ne reconnaît aucune obligation de modifier ou de réviser publiquement l'information prospective.